

Vérification PIÈCES JUSTIFICATIVES (dans l'ordre)

HARKIS

- livret de famille
- carte de combattant
- ou de l'attestation de rapatrié ou bourses scolaires et universitaires ou passeport professionnel ou justificatifs de l'allocation viagère ou toute aide accordée à leurs parents harkis et assimilés)

ENFANT HARKIS

- Justificatif de la durée du séjour passé dans les camps et hameaux de forestage (notification de l'allocation de subsistance ou documents liés au déménagement et à l'installation ou documents médicaux établis par les autorités du camps ou des hameaux ou contrats d'engagement pour les hameaux de l'ONF ou tout justificatif de domicile à l'intérieur des camps ou hameaux)
- Justificatifs des conditions de scolarisation dérogatoires du droit commun et de leur durée
- carte nationale d'identité
- livret de famille
- avis d'imposition du demandeur et des personnes vivant au foyer
- RIB
- Déclaration sur l'honneur /avoirs bancaires, complétée et signée
- ressources (Salaires, Allocations pôle emploi, Indemnités journalières, RSA....
- Charges logement (loyer, crédit)
- Charges énergétiques (Chauffage, bois, fuel, électricité, gaz, eau)
- Assurances
- Taxes foncières et d'habitation
- Mutuelle
- Crédits et /ou prêts personnels
- Surendettement : photocopie du plan établi par la Banque de France
- Justificatifs des difficultés financières rencontrées ou des dépenses imprévues (factures, devis, lettres de rappel....).
- Si vous sollicitez une participation pour frais médicaux, vous devez également fournir :
La facture des soins, à défaut le devis, et les décomptes sécurité sociale et mutuelle.

Synthèse situation

Situation familiale :

Lieux et durée séjour camp/hameau :

Logement :

Situation professionnelle :

Santé :

Budget :

Projet :

Logement

Santé

professionnel